

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-neuf mars deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Patrice GARGAUD, Maire de Langé
- Monsieur André GUILBAUD, Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Maryse ROUILLARD, Présidente de la Communauté de Communes La Chatre - Sainte Sévère
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Patrick JUDALET, Maire de La Chatre
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont (pouvoir consenti à Madame Pascale BAVOUZET)
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
  
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)

Délibération CA-2024-05  
Séance du 26 mars 2024

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

---

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, articles 33 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 janvier 2024,

Vu la reprise anticipée des résultats à laquelle il a été procédé,

Vu le budget primitif 2024 proposé au vote du Conseil d'Administration,

Le bureau ayant examiné le dossier,

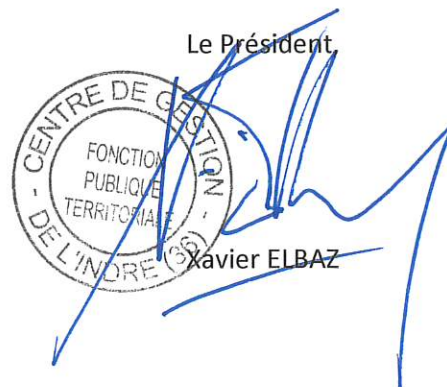
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** - ADOPTE le budget primitif 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :


- 1 752 650 € en section de fonctionnement
- 695 000 € en section d'investissement

**ARTICLE 2** - DIT que les crédits sont votés au niveau du chapitre.

Le Président,



Xavier ELBAZ



CENTRE DE GESTION  
FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DE L'INDRE (36)